



RAPPORTS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 29 septembre 2022

Commission Finances

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

- ORDRE DU JOUR -

Commission Finances

N°	Direction – Service	Titre du rapport	Pagination
101	Mission coordination et fonctions transversales	DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS	3
102	Direction des finances	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - Répartition 2022	5
103	Direction des affaires juridiques	MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT - Information	15
104	Direction des affaires juridiques	REPRESENTATION EN JUSTICE - Information	25
105	Direction des affaires juridiques	INDEMNITES DE SINISTRE - Information	29
106	Direction des ressources humaines et des relations sociales	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Transformation et création d'emplois permanents, création d'emplois temporaires	32
107	Direction des ressources humaines et des relations sociales	PERSONNEL DEPARTEMENTAL - Avantage en nature - Mise à disposition de véhicule	39

Mission coordination et fonctions transversales

Service Assemblée

Réunion du 29 septembre 2022

N° 101

DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET DE DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS

OBJET DE LA DEMANDE

Conformément aux dispositions de l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), après l'élection de sa Commission permanente, le Conseil départemental peut procéder à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Les votes sur les nominations ont toujours lieu au scrutin secret dans les cas où la loi ou le règlement le prévoit expressément. Dans les autres cas, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

• Présentation de la demande

Suite au renouvellement de l'Assemblée départementale le 1^{er} juillet 2021, le Conseil départemental, lors de ses séances des 1^{er} juillet, 22 juillet et 30 septembre, 19 novembre et 17 décembre 2021 a approuvé les désignations des représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et de divers organismes externes.

Il vous est proposé de procéder aux ajustements qui s'avèrent nécessaires sur certaines de ces désignations et de procéder à de nouvelles désignations, conformément aux éléments retranscrits dans l'annexe jointe à ce rapport.

Je vous demande de bien vouloir :

- procéder aux modifications des désignations ou aux désignations des représentants du Conseil départemental dans les organismes énumérés en annexe de ce rapport ; ces désignations se substituant aux désignations votées antérieurement,
- renoncer pour cela à utiliser le vote à bulletin secret et de recourir au vote à main levée.

Le Président,
André ACCARY

Département de Saône-et-Loire

Désignations d'élus départementaux dans les commissions internes et organismes externes adoptées en AD :

Nouvelles désignations

Nom de l'organisme	Désignations proposées en AD du 29/09/2022		Observations
	Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028	
SEM VAL DE BOURGOGNE - AG	1 élu à désigner	Néant	2 élus titulaires désignés en AD du 22/07/2021 pour le CA de la SEM VAL : DUPARAY Lionel et GUIGUE Jean-Vianney - pas de suppléants
GIP FRANCE ENFANCE PROTEGEE - AG - 2è COLLEGE	1 élu à désigner	Néant	Créé par la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, ce GIP absorbe les missions de plusieurs organismes dont le GIP enfance en danger (GIPED) où Amelle DESCHAMPS a été désignée par le Président pour représenter le Département

Désignations à modifier ou à supprimer

Nom de l'organisme	Désignations adoptées en AD		Date Désignation AD	Observations
	Titulaire(s) Mandat 2021/2028	Suppléant(es) Mandat 2021/2028		
COMITE EXECUTIF DE LA FONDATION DE BOURGOGNE (COLLEGE A)	REYNAUD Hervé CHENUET Carole AURAY Géraldine	Néant	22/07/2021	Désignation à supprimer : Organisme inactif depuis plusieurs années
AGENCE REGIONALE DU NUMERIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (ARNIA)	DURIX Arnaud	VADOT Anthony	22/07/2021	Changement du nom de la structure à la CP du 08/07/2022 : Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté devient ARNIA Pas de changement dans les élus désignés

Direction des finances

Réunion du 29 septembre 2022
N° 102

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Répartition 2022

OBJET DE LA DEMANDE

Conformément à l'article 1648 A du Code général des impôts (CGI), il appartient au Conseil départemental de se prononcer sur la répartition du Fonds départemental substitué au dispositif de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et de leurs groupements.

• Rappel du cadre législatif

Au moment de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une cotisation-relais en 2010, les modalités d'alimentation et de répartition du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) ont été modifiées.

Si la décision de répartition revient au Conseil départemental, les ressources alimentant le Fonds sont notifiées par l'Etat via les services préfectoraux et proviennent de ses crédits budgétaires.

La répartition de ce Fonds n'a donc pas de traduction dans les comptes du Département et ne présente pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité.

• Présentation de la demande

Pour l'exercice 2022, le montant du fonds s'élève à 1 273 554 €.

Conformément à la Loi de finances pour 2022, son montant est maintenu par rapport à celui de 2021.

1) Répartition du Fonds entre les groupements de communes et les communes « défavorisés »

Conformément à l'article 1648 A du CGI, il appartient au Conseil départemental d'établir la liste des communes et de leurs groupements « défavorisés », c'est-à-dire ceux dont le potentiel fiscal se situe en-deçà de la moyenne départementale ou présentant des charges importantes par rapport à la moyenne.

D'autres critères objectifs peuvent contribuer à la répartition, sous réserve que leur incidence reste secondaire.

Le **potentiel fiscal** correspond à la somme des produits théoriques de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, de la CFE, en appliquant les taux moyens nationaux. Il est majoré des autres produits de taxes professionnelles, de la fraction de correction liée à la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation, de la fraction compensatoire de TVA notamment.

Il représente alors les ressources fiscales théoriques mobilisables par la commune ou l'EPCI.

Il est proposé de répartir le FDPTP entre EPCI et communes « défavorisés » du Département selon la répartition appliquée avant la réforme de la taxe professionnelle, et donc du Fonds, en 2011.

Soit, pour 2022, la répartition suivante :

Proposition de répartition 2022 du Fonds de péréquation de TP		
Communes « défavorisées »	1 222 357 €	95,98 %
EPCI « défavorisés »	51 197 €	4,02 %
TOTAL à répartir (2022)	1 273 554 €	100 %

2) Attribution des communes « défavorisées »

Il est proposé que soient éligibles au FDPTP, les communes présentant un potentiel financier par habitant (population DGF) inférieur à la moyenne de l'ensemble des communes du Département.

Le **potentiel financier** équivaut au **potentiel fiscal**, majoré de la dotation forfaitaire et minoré des prélèvements sur la fiscalité. Il correspond ainsi aux ressources théoriques mobilisables par la commune.

La **population DGF** est la population totale de la commune majorée des résidences secondaires.

En Saône-et-Loire, la moyenne des potentiels financiers communaux par habitant est de 742,03 € / habitant (elle était de 742,03 € / habitant en 2021). Les 322 communes présentant en 2022 un ratio inférieur sont éligibles à une attribution au titre du FDPTP.

Il est ensuite proposé de procéder à la répartition entre ces communes selon les critères suivants :

- pour 55 %, en fonction de la faiblesse du potentiel financier par habitant de ces communes,
- pour 45 %, en fonction de l'effort fiscal de chacune de ces communes.

L'**effort fiscal** correspond au rapport entre le produit des impôts directs locaux et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale à laquelle la commune soumet ses contribuables.

La combinaison de ces deux ratios permet de caractériser les communes disposant de faibles ressources par rapport aux autres communes éligibles et une pression fiscale relativement élevée.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n°1 annexé au présent rapport.

3) Attribution des groupements de communes à fiscalité propre « défavorisés »

Selon les mêmes principes que les années précédentes, il est proposé que les six premiers groupements disposant du potentiel fiscal par habitant (population DGF) le plus faible reçoivent une fraction du Fonds. Pour 2022, le potentiel fiscal par habitant doit être ainsi inférieur ou égal à 178,96 € / habitant (ce seuil était de 156,86€/hab. en 2021).

Il est à noter, qu'au regard de ce critère, la Communauté de communes Entre Saône Et Grosne perd son éligibilité au Fonds ; son potentiel fiscal passant de 154,27 €/hab. en 2021 à 196,64 €/hab. en 2022. La

Communauté de communes Terres de Bresse devient éligible ; son potentiel fiscal passant de 227,60 €/hab. en 2021 à 178,96 €/hab en 2022.

La répartition entre ces groupements est alors calculée en proportion de ce critère d'éligibilité et par le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de chaque groupement.

Les montants résultant de cette répartition figurent dans l'état n° 2 annexé au présent rapport.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Cette décision n'a pas d'incidence sur le budget du Département.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces modalités de répartition.

Le Président,
André ACCARY

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2022

DOTATION POUR LES COMMUNES "DEFAVORISEES"

NOMBRE DE COMMUNES "DEFAVORISEES" :

322

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71001	ABERGEMENT-DE-CUISERY	4 068
71002	ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	4 339
71003	ALLEREY-SUR-SAONE	3 646
71004	ALLEROT	3 578
71007	AMEUGNY	3 481
71008	ANGLURE-SOUS-DUN	3 730
71011	ANZY-LE-DUC	3 753
71012	ARTAIX	3 714
71013	AUTHUMES	3 835
71018	BANTANGES	4 173
71021	BARON	3 801
71023	BAUDRIERES	3 718
71024	BAUGY	3 497
71025	BEAUBERY	3 607
71026	BEAUMONT-SUR-GROSNE	4 126
71027	BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	3 838
71028	BEAUVENOIS	3 767
71029	BELLEVESVRE	3 897
71030	BERGESSERIN	3 380
71033	BEY	4 093
71034	BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	3 777
71035	BISSY-LA-MACONNAISE	3 776
71036	BISSY-SOUS-UXELLES	3 575
71039	BLANOT	3 520
71041	BOIS-SAINTE-MARIE	4 089
71042	BONNAY	3 691
71043	BORDES	4 090
71044	BOSJEAN	3 702
71045	BOUHANS	4 311
71048	BOURG-LE-COMTE	3 825
71050	BOURGVILAIN	3 693
71052	BOYER	3 880
71054	BRAGNY-SUR-SAONE	3 980
71058	BRESSE-SUR-GROSNE	3 759
71060	BRIANT	3 760
71061	BRIENNE	4 096
71064	BRUAILLES	3 484
71065	BUFFIERES	3 728
71066	BURGY	3 685
71067	BURNAND	3 391
71070	BUXY	4 116
71071	CERON	3 571
71072	CERSOT	3 954
71077	CHAMBILLY	4 034
71079	CHAMPAGNAT	3 843
71080	CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	4 269
71087	CHAPAIZE	3 933
71089	CHAPELLE-DE-BRAGNY	3 653
71091	CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE	3 869
71092	CHAPELLE-NAUDE	3 600
71093	CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	3 874
71094	CHAPELLE-SOUS-BRANCION	3 326

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71097	CHAPELLE-THECLE	4 403
71098	CHARBONNAT	3 473
71101	CHARETTE-VARENNE	4 115
71102	CHARMEE	3 848
71104	CHARNAY-LES-CHALON	3 777
71110	CHASSIGNY-SOUS-DUN	3 416
71111	CHASSY	3 770
71112	CHATEAU	3 344
71115	CHATEL-MORON	3 758
71116	CHATENAY	3 583
71121	CHAUX	4 777
71127	CHEVAGNY-SUR-GUYE	3 361
71128	CHIDDES	3 294
71130	CHISSEY-LES-MACON	3 472
71131	CIEL	3 628
71134	NAVOUR-SUR-GROSNE	3 660
71135	CLESSE	3 562
71136	CLESSY	3 805
71139	COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	3 982
71141	COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	3 583
71145	CORMATIN	3 820
71147	CORTEVAIX	3 576
71148	COUBLANC	3 372
71151	CREOT	3 574
71155	CRONAT	3 855
71156	CRUZILLE	3 461
71159	CULLES-LES-ROCHES	4 345
71161	CURDIN	3 765
71163	CURTIL-SOUS-BUFFIERES	3 417
71167	DAMEREY	4 596
71168	DAMPIERRE-EN-BRESSE	3 916
71169	DAVAYE	3 693
71173	DEVROUZE	3 961
71175	DICONNE	3 881
71177	DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	4 043
71178	DOMPIERRE-LES-ORMES	3 928
71181	DONZY-LE-PERTUIS	3 870
71185	DYO	3 460
71186	ECUELLES	4 193
71190	EPINAC	4 423
71193	ETRIGNY	3 630
71195	FARGES-LES-MACON	3 356
71196	FAY	3 627
71198	FLACEY-EN-BRESSE	3 920
71199	FLAGY	3 503
71200	FLEURY-LA-MONTAGNE	4 347
71201	FLEY	3 823
71203	FONTENAY	3 568
71205	FRANGY-EN-BRESSE	4 260
71206	FRETTE	4 088
71207	FRETTERANS	4 285
71208	FRONTENARD	3 960
71209	FRONTENAUD	3 922
71214	GENOUILLY	4 159
71216	GERMAGNY	4 530
71217	GERMOLLES-SUR-GROSNE	3 423
71218	GIBLES	3 339
71219	GIGNY-SUR-SAONE	4 154
71224	GRANDVAUX	3 578
71225	GRANGES	4 043
71228	GUERFAND	4 247

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71229	GUERREUX	3 818
71231	GUICHE	4 013
71233	HOPITAL-LE-MERCIER	3 623
71234	HUILLY-SUR-SEILLE	4 162
71237	IGORNAY	3 553
71238	IGUERANDE	3 901
71239	ISSY-L'EVEQUE	3 946
71240	JALOGNY	3 680
71242	JONCY	3 669
71243	JOUES	3 989
71244	JOUVENCON	4 294
71245	JUGY	4 032
71246	JUIF	3 334
71247	JULLY-LES-BUXY	4 059
71248	LACROST	3 321
71249	LAIVES	4 364
71250	LAIZE	3 634
71252	LALHEUE	4 452
71253	LANS	3 923
71254	LAYS-SUR-LE-DOUBS	4 017
71255	LESME	3 507
71256	LESSARD-EN-BRESSE	4 427
71257	LESSARD-LE-NATIONAL	3 794
71259	LIGNY-EN-BRIONNAIS	3 746
71261	LOISY	4 065
71262	LONGEPIERRE	3 957
71264	LOURNAND	3 601
71268	LUGNY-LES-CHAROLLES	3 524
71271	MAILLY	3 559
71273	MALTAT	3 758
71274	MANCEY	4 282
71277	MARCILLY-LES-BUXY	4 176
71279	LE ROUSSET-MARIZY	3 222
71283	MARNAY	3 905
71284	MARTAILLY-LES-BRANCION	3 662
71290	MAZILLE	3 862
71291	MELAY	4 469
71293	MENETREUIL	4 327
71295	MERVANS	4 598
71296	MESSEY-SUR-GROSNE	4 437
71300	MIROIR	3 686
71301	MONT	3 559
71302	MONTAGNY-LES-BUXY	3 247
71303	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	3 686
71307	MONTCEAUX-L'ETOILE	3 722
71308	MONTCEAUX-RAGNY	3 558
71311	MONTCONY	3 538
71312	MONTCOY	4 526
71313	MONTHELON	3 478
71314	MONTJAY	3 879
71315	MONT-LES-SEURRE	4 186
71316	MONTMELARD	3 876
71317	MONTMORT	3 343
71318	MONTPONT-EN-BRESSE	3 603
71319	MONTRET	3 478
71324	MOROGES	3 940
71325	MOTTE-SAINT-JEAN	3 746
71326	MOUTHIER-EN-BRESSE	3 468
71327	MUSSY-SOUS-DUN	3 869
71328	NANTON	4 408
71329	NAVILLY	3 780

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71330	NEUVY-GRANDCHAMP	3 674
71331	NOCHIZE	3 045
71332	ORMES	3 854
71333	OSLON	4 238
71334	LOUDRY	3 531
71335	OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	3 197
71336	OUROUX-SUR-SAONE	4 036
71337	OYE	3 465
71338	OZENAY	3 334
71340	PALINGES	3 746
71344	PASSY	3 289
71345	PERONNE	3 523
71348	PERRIGNY-SUR-LOIRE	3 704
71352	PLANOIS	4 067
71353	PLOTTES	3 923
71354	POISSON	3 753
71355	PONTOUX	4 034
71357	POURLANS	4 079
71358	PRESSY-SOUS-DONDIN	3 105
71359	PRETY	3 643
71362	PRUZILLY	3 994
71363	PULEY	3 586
71364	RACINEUSE	4 478
71365	RANCY	3 786
71366	RATENELLE	4 050
71367	RATTE	3 544
71368	RECLESNE	3 173
71370	RIGNY-SUR-ARROUX	3 635
71373	ROMENAY	3 545
71374	ROSEY	3 802
71377	ROYER	3 467
71379	SAGY	3 525
71380	SAILLENARD	3 984
71382	SAINTE-AGNAN	4 314
71384	SAINTE-AMBREUIL	3 925
71386	SAINTE-ANDRE-EN-BRESSE	3 717
71387	SAINTE-ANDRE-LE-DESERT	3 366
71389	SAINTE-AUBIN-SUR-LOIRE	3 908
71392	SAINTE-BOIL	4 106
71393	SAINTE-BONNET-DE-CRAY	3 491
71395	SAINTE-BONNET-DE-VIEILLE-VIGNE	3 449
71396	SAINTE-BONNET-EN-BRESSE	4 398
71397	SAINTE-CECILE	3 583
71398	SAINTE-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	4 133
71399	SAINTE-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	3 651
71400	SAINTE-CLEMENT-SUR-GUYE	3 298
71401	SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	3 883
71402	SAINTE-CYR	3 768
71403	SAINTE-DENIS-DE-VAUX	3 522
71405	SAINTE-DIDIER-EN-BRESSE	3 934
71408	SAINTE-EDMOND	4 131
71410	SAINTE-ETIENNE-EN-BRESSE	3 647
71415	SAINTE-FOY	4 010
71417	SAINTE-GENGOUX-LE-NATIONAL	3 874
71419	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	3 957
71420	SAINTE-GERMAIN-DU-PLAIN	4 103
71421	SAINTE-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	3 586
71422	SAINTE-GERMAIN-LES-BUXY	4 545
71423	SAINTE-GERVAIS-EN-VALLIERE	4 058
71426	SAINTE-HELENE	3 878
71428	SAINTE-IGNY-DE-ROCHE	3 926

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71430	SAINT-JEAN-DE-VAUX	3 834
71431	SAINT-JEAN-DE-TREZY	3 640
71433	SAINT-JULIEN-DE-CIVRY	3 416
71434	SAINT-JULIEN-DE-JONZY	3 833
71438	SAINT-LEGER-DU-BOIS	3 395
71439	SAINT-LEGER-LES-PARAY	4 133
71441	SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE	3 791
71446	SAINT-MARCELIN-DE-CRAY	3 682
71447	SAINT-MARD-DE-VAUX	3 694
71449	SAINT-MARTIN-D'AUXY	3 828
71451	SAINT-MARTIN-DE-LIXY	3 485
71453	SAINT-MARTIN-DU-LAC	3 583
71454	SAINT-MARTIN-DU-MONT	3 727
71455	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE	3 617
71456	SAINT-MARTIN-EN-BRESSE	4 347
71457	SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS	3 815
71458	SAINT-MARTIN-LA-PATROUILLE	3 142
71460	SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY	3 638
71462	SAINT-MAURICE-EN-RIVIERE	4 485
71463	SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	3 533
71464	SAINT-MAURICE-LES-COUCHES	4 122
71469	SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	4 152
71470	SAINT-POINT	3 446
71471	SAINT-PRIVE	3 819
71473	SAINT-RACHO	3 307
71474	SAINTE-RADEGONDE	3 550
71481	SAINT-SYMPHORIEN-D'ANCELLES	3 402
71483	SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	3 389
71484	SAINT-USUGE	3 897
71485	SAINT-VALLERIN	3 629
71489	SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	3 801
71490	SAINT-VINCENT-BRAGNY	3 502
71491	SAINT-YAN	3 833
71492	SAINT-YTHAIRE	3 282
71495	SALORNAY-SUR-GUYE	3 831
71501	SASSANGY	3 865
71503	SAULES	4 381
71504	SAUNIERES	3 500
71505	SAVIANGES	3 679
71506	SAVIGNY-EN-REVERMONT	3 754
71507	SAVIGNY-SUR-GROSNE	3 251
71508	SAVIGNY-SUR-SEILLE	4 264
71510	SEMUR-EN-BRIONNAIS	4 284
71514	SENS-SUR-SEILLE	4 504
71515	SERCY	3 517
71516	SERLEY	3 826
71517	SERMESSE	4 225
71519	SERRIGNY-EN-BRESSE	3 858
71521	SIGY-LE-CHATEL	3 679
71523	SIMARD	3 475
71524	SIVIGNON	3 590
71528	SORNAY	3 679
71529	SUIN	3 518
71532	TAIZE	3 608
71533	TANCON	3 854
71534	TARTRE	4 413
71538	THUREY	4 252
71541	TORPES	3 492
71542	TOULON-SUR-ARROUX	4 093
71544	TOUTENANT	3 896
71545	TRAMAYES	3 994

Code INSEE	Nom de la commune	DOTATION 2022
71547	TRIVY	3 700
71548	TRONCHY	4 108
71549	TRUCHERE	3 728
71550	UCHIZY	3 378
71552	UXEAU	3 748
71554	VARENNE-L'ARCONCE	3 240
71555	VARENNES-LE-GRAND	3 789
71557	VARENNE-SAINT-GERMAIN	3 634
71561	VAUBAN	3 562
71562	VAUDEBARRIER	3 322
71563	VAUX-EN-PRE	3 464
71565	VENDENESSE-SUR-ARROUX	3 739
71570	VERJUX	4 594
71571	VEROSVRES	3 269
71572	VERS	4 721
71573	VERSAUGUES	3 238
71574	VERZE	3 419
71577	VILLEGAUDIN	4 276
71578	CLUX-VILLENEUVE	3 880
71579	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE	3 591
71580	VINCELLES	3 694
71582	LA VINEUSE SUR FREGANDE	3 365
71586	VIRY	3 272
71589	VITRY-SUR-LOIRE	3 863
71590	VOLESVRES	3 391
71591	FLEURVILLE	3 716
Total général		1 222 357

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE - REPARTITION 2022

DOTATION POUR LES EPCI "DEFAVORISES"

NOMBRE DE EPCI "DEFAVORISES" :

6

EPCI	Classement Pfi	Potentiel fiscal / pop DGF	Population DGF	Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	Variable (1/ colonne 1) x colonne 2 x colonne 3	DOTATION 2022
CC BRESSE REVERMONT 71	1	102,9119024	10897	0,211723	22,4186	9 083,00 €
CC TERRES DE BRESSE	6	178,9607481	23846	0,176277	23,4884	9 516,00 €
CC DE MARCIGNY	2	129,0526394	6687	0,278403	14,4257	5 844,00 €
CC BRESSE NORD INTERCOM'	4	153,2407862	7326	0,34395	16,4433	6 662,00 €
CC DU CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS	3	130,5540884	5907	0,398984	18,0523	7 314,00 €
CC SUD COTE CHALONNAISE	5	162,0531675	12865	0,397319	31,5422	12 778,00 €
TOTAL					126,3705	51 197,00 €

Direction des affaires juridiques

Réunion du 29 septembre 2022
N° 103

MARCHÉS, ACCORDS CADRES ET AVENANTS PASSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Information

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L 3221-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, d'une part pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés et des accords-cadres quelles que soient les procédures et d'autre part pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés et des accords-cadres, quelle que soit la procédure de passation initiale et quelle que soit l'augmentation qu'ils entraînent, lorsque les crédits sont inscrits au budget départemental.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

- **Présentation de la demande**

Cette information sur les marchés ainsi que sur les avenants passés jusqu'au 30 août 2022 est fournie en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces marchés et avenants présentées dans les tableaux joints au présent rapport.

Le Président,
André ACCARY

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHÉ	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Rénovation des salles de sciences au collège Condorcet à LA CHAPELLE DE GUINCHAY Lot n° 1 : Equipements spécifiques	MAPA	20222271062NB	08.06.22	SAS DELAGRAVE EMSM 27610 ROMMILLY-SUR-ANDELLE	68 632,70 €	DPMG
Rénovation des salles de sciences au collège Condorcet à LA CHAPELLE DE GUINCHAY Lot n° 2 : Plâtrerie - Peinture - Menuiseries bois - Faux-Plafonds	MAPA	20222271063NB	09.06.22	SAS Ets GAULT 71390 CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES	25 328,00 €	DPMG
Rénovation des salles de sciences au collège Condorcet à LA CHAPELLE DE GUINCHAY Lot n° 3 : Plomberie - Sanitaires	MAPA	20222271064NB	08.06.22	BOURDON PLOMBERIE 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	8 750,00 €	DPMG
Rénovation des salles de sciences au collège Condorcet à LA CHAPELLE DE GUINCHAY Lot n° 4 : Electricité	MAPA	20222271065NB	08.06.22	CEME Centre Est 71120 CHAROLLES	29 470,13 €	DPMG
Rénovation des salles de sciences au collège Condorcet à LA CHAPELLE DE GUINCHAY Lot n° 5 : Sols souples	MAPA	20222271066NB	07.06.22	MSB REVETEMENT 71390 SAINT-BOIL	7 660,00 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 1 : Désamiantage - Déconstruction	MAPA	20222271067CF	13.06.22	PRO AMIANTE 71300 SAINT-BERAIN-SOUS-SANVIGNES	29 390,00 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 2 : Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Menuiserie intérieure	MAPA	20222271068CF	13.06.22	Régie de Territoire CUCM Nord 71200 LE CREUSOT	19 404,00 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 3 : Carrelage - Faïence	MAPA	20222271069CF	13.06.22	SAS Carrelages BERRY 01380 ST ANDRE-DE-BAGE	10 618,00 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 4 : Sols souples	MAPA	20222271070CF	13.06.22	Sas MARTIN-REBEUF 71300 MONTCEAU-LES-MINES	5 106,04 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 5 : Electricité	MAPA	20222271071CF	13.06.22	Sarl LOREAU Electricité 71200 LE CREUSOT	43 508,00 €	DPMG
Transfert de la salle de technologie dans l'externat au collège Les Epontots à MONTCENIS Lot n° 6 : Plomberie - Sanitaires - Ventilation	MAPA	20222271072CF	13.06.22	BOURDON PLOMBERIE 01380 SAINT-CYR-SUR-MENTHON	12 800,00 €	DPMG
Rénovation, modernisation et mise en accessibilité de l'hémicycle du Département - Equipements audiovisuels	MAPA	20222271073CB	01.07.22	EUROP ELEC AUDIOVISUEL 69570 DARDILLY	160 000,00 €	DPMG
Phase administrative de la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable	MAPA	20222271074NB	02.06.22	Sas Sciences Environnement 25000 BESANCON	90 185,00 €	DAT
Campagne publicitaire en événementiel dans le cadre de la caravane du Tour de France 2022 du 9 au 16 juillet et le 24 juillet 2022	MAPA	20222271075PP	07.06.22	AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO) 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	142 166,00 €	DirCOM

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHÉ	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Rénovation de la chaufferie à la MDS rue de l'Ermitage à SENNECEY-LE-GRAND	MAPA	20222271076CB	13.06.22	SARL MOREAU 71100 CHALON-SUR-SAONE	28 918,09 €	DPMG
Laveries dans plusieurs établissements scolaires	Procédure négociée	20222271077NR	28.06.2022	CUNY PROFESSIONNEL 01000 BOURG-EN-BRESSE	240 647,68 €	DCJS
Rénovation de la chaufferie au collège David Niepce à SENNECEY-LE-GRAND	MAPA	20222271078CF	21.06.22	SARL MOREAU 71100 CHALON-SUR-SAONE	105 991,37 €	DPMG
Etude hydrogéologique complémentaire du puits de la Gare - commune de Cluny (71)	MAPA	20222271079CF	24.06.22	CPGF Horizon 38090 VILLEFONTAINE	46 950,00 €	DAT
VV1 - SOLOGNY - PR56+540 à 57+200 - Protection de talus	MAPA	20222271080PP	05.07.22	ROC AMENAGEMENT 25210 LE RUSSEY	146 000,00 €	DRI
VV1 – PR 39+635 – Réparation du pont de Tillouzot à Massilly	MAPA	20222271081NB	05.07.22	Groupement EXOPEINT / THIVENT / ALLIANCE Echafaudage 69830 SAINT GEORGES-DE-RENEINS	180 127,20 €	DRI
Désamiantage et déconstruction dans l'immeuble des Epinoches à MACON Lot n° 1 : Désamiantage	AOO	20222271082CF	05.07.22	EGD RHONE ALPES 69120 VAULX-EN-VELIN	146 140,00 €	DPMG
Désamiantage et déconstruction dans l'immeuble des Epinoches à MACON Lot n° 2 : Démolition - Curage des intérieurs	AOO	20222271083CF	05.07.22	REMUET TP 69220 CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	220 397,50 €	DPMG
RD 994 - PR 1+392 - Réparation du Pont des Blattiers à DIGOIN	MAPA	20222271084NR	08.07.22	FREYSSINET SA 69630 CHAPONOST	201 461,35 €	DRI
Travaux de modification du système d'éclairage et de l'installation électrique du Tunnel du Bois Clair	MAPA	20222271085NR	19.07.22	SAS ENFRASYS 69140 RILLEUX-LA-PAPE	387 408,24 €	DRI
Maîtrise d'oeuvre RD111 - PR 0+385 - Réparation du pont de BRAGNY-SUR-SAONE	MAPA	20222271086CB	13.07.22	SAS PMM 39100 DOLE	76 050,00 €	DRI
Maîtrise d'oeuvre pour le remplacement des menuiseries au collège Robert Doisneau à CHALON-SUR-SAONE	MAPA	20222271087PP	19.07.22	Groupement Fabienne DUMOUX / OUDOT Ingénierie 71210 SAINT-EUSEBE	34 537,00 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 1 : Terrassements - VRD - Espaces verts	AOO	20222271088CF	19.07.22	BOUHET SA 71160 DIGOIN	185 150,70 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 2 : Gros-œuvre - Maçonnerie	AOO	20222271089CF	19.07.22	Ets BURILLER Père et Fils 71600 PARAY-LE-MONIAL	225 121,21 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 3 : Ossature bois - Bardage extérieur - Couverture - Etanchéité	AOO	20222271090CF	20.07.22	Sas FAVRAT Construction Bois 74550 ORCIER	731 436,20 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 4 : Menuiseries extérieures bois	AOO	20222271091CF	19.07.22	Menuiserie LAFFAY Père et Fils 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE	182 457,00 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHÉ	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 5 : Menuiseries intérieures bois	AOO	20222271092CF	19.07.22	Menuiserie LAFFAY Père et Fils 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIERE	217 531,10 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 6 : Plâtrerie - Peinture - Isolation	AOO	20222271093CF	19.07.22	SMPP 71210 MONTCHANIN	259 102,63 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 7 : Carrelages - Faïences	AOO	20222271094CF	19.07.22	CD CERAM 71340 IGUERANDE	46 624,22 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 8 : Parquets	AOO	20222271095CF	19.07.22	Sas MARTIN-LUCAS 21850 SAINT-APOLLINAIRE	72 678,40 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 9 : Faux-plafonds	AOO	20222271096CF	19.07.22	Sa AUBONNET et Fils 69470 COURS	51 999,65 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 10 : Ascenseur	AOO	20222271097CF	21.07.22	Ascenseur Modernisation Service 03300 CUSSET	22 798,15 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 11 : Electricité - Courants forts - Courants faibles	AOO	20222271098CF	19.07.22	CD'ELEC 71600 PARAY-LE-MONIAL	159 440,15 €	DPMG
Création d'une Maison locale de l'autonomie (MLA) à PARAY-LE- MONIAL Lot n° 12 : Plomberie - Sanitaires - Chauffage - Ventilation	AOO	20222271099CF	19.07.22	SAT MARCHAND 71600 PARAY-LE-MONIAL	208 783,30 €	DPMG
Maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'atrium et révision de toutes les toitures du bâtiment Saône à l'Espace Duhesme et mise en œuvre de protection solaire sur les deux sites « Bâtiment Saône de l'Espace Duhesme » et « Bâtiment C rue de Lingendes »	MAPA	20222271100CF	04.08.22	Groupement ECDB / GRIND Architecture / ILTEC / TNC Engineering and Construction 42400 SAINT-CHAMOND	67 150,00 €	DPMG
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 1 : Couverture Zinc	Procédure négociée	20222271101NR	19.07.22	APEX CHARPENTE 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS	95 428,72 €	DPMG
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 2 : Menuiserie alu - serrurerie	MAPA	20222271102NR	19.07.22	Entreprise ROLLET 71680 CRECHES-SUR-SAONE	142 638,96 €	DPMG
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 3 : Mobilier sur mesure - agencement	MAPA	20222271103NR	19.07.22	Mobilier Bois Design Torunski Associés 01120 MONTLUEL	60 371,77 €	DPMG
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 4 : Plâtrerie - Peinture	MAPA	20222271104NR	19.07.22	Sas GAULT 71960 CHEVAGNY-LES-CHEVRIERES	46 002,28 €	DPMG

MARCHES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 5 : Ventilation chauffage	Procédure négociée	20222271105NR	19.07.22	Sarl LACLERGERIE 71500 LOUHANS	59 981,17 €	DPMG
Restructuration de l'accueil et entretien du Centre Eden de Cuisery lot n° 6 : électricité courants forts / courants faibles	MAPA	20222271106NR	19.07.22	ARELEC 01380 SAINT-ANDRE-DE-BAGE	19 865,40 €	DPMG
Marché subséquent n° 1 concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le Département de Saône-et-Loire et le SDIS 71 - Lot n° 1 : électricité	AOO	20222271118MS	25.07.22	VOLTERRES 75009 PARIS	12 195 772,82 € TTC	DPMG
Marché subséquent n° 1 concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le Département de Saône-et-Loire et le SDIS 71 - Lot n° 2 : gaz naturel	AOO	20222271119MS	25.07.22	TOTALENERGIES Electricité et Gaz France 75015 PARIS	9 083 933,46 € TTC	DPMG
Acquisition de véhicules fourgonnettes électriques – 2 et 5 places	AOO	20222271120CB	29.07.22	ETS NOMBLOT 71000 MACON	227 536,88 €	DPMG
Restructuration des systèmes de sécurité incendie existants à la Cité scolaire à DIGOIN - Lot n° 2-1 : menuiserie bois	MAPA	20222271121PP	09.08.22	SARL GIRARDON 71120 CHAROLLES	46 857,15 €	DPMG
Restructuration des systèmes de sécurité incendie existants à la Cité scolaire à DIGOIN - Lot n° 2-2 : Plâtrerie - peinture	MAPA	20222271122PP	09.08.22	SARL GIRARDON 71120 CHAROLLES	35 751,27 €	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
MOE pour la restructuration partielle du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL	20191971163CM	23.07.19	ATELIER DU TRIANGLE / TECO / PROJELEC	1	Avenant de transfert	07.06.22	DPMG
Réfection des toitures de la Cité scolaire de DIGOIN	20191971050PP	07.03.19	SOPREMA ENTREPRISES 21300 CHENOVE	7	- 3 081,80 €	14.06.22	DPMG
Stratégies relations presse blogueur influenceur	20202071004EC	18.12.20	Agence AIRPUR 25290 ORNANS	1	Avenant de transfert	13.06.22	Mission Tourisme
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 2 : Démolition - Maçonnerie	20202071184CF	16.10.20	MORAIS Maçonnerie SAS 71600 PARAY-LE-MONIAL	1	+ 4 438,85 €	07.06.22	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales Lot n° 1 : Démolition - Gros œuvre	20212171193CF	10.01.22	SAS RENAUD 01750 REPLONGES	1	+ 3 270,80 €	02.06.22	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales Lot n° 3 : Menuiserie intérieure bois	20212171195CF	10.01.22	Menuiserie LAFFAY Père et Fils 71520 SAINT-LEGER-SOUS-LA-BUSSIÈRE	1	+ 2 921,87 €	09.06.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 9 : Plafonds suspendus	20212171047CF	03.05.21	ISOPLAC 21019 DIJON	1	+ 8 093,06 €	22.06.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 14 : Chauffage - VMC - Plomberie Sanitaire	20212171052CF	30.04.21	SAS DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	1	+ 28 721,24 €	22.06.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 15 : Electricité	20212171053CF	03.05.21	SARL SCOP SN2E 71000 MACON	1	+ 17 090,30 €	22.06.22	DPMG
Création de sanitaires élèves dans le bâtiment C au collège Pasteur à MACON Lot n° 5 : Carrelage - Faïence	20212171111NB	25.06.21	Sarl AM Carrelage 71670 LE BREUIL	1	- 3 072,00 €	24.06.22	DPMG
RD 985 - TOULON-SUR-ARROUX : réparation du pont du Faubourg	20212171115PP	27.06.21	COLAS France Ets Génie Civil Sud-Est 69800 SAINT-PRIEST	1	+ 29 054,40 € et prolongation de délai d'exécution de 15 jours calendaires	27.06.22	DRI
RD160 - Réparation du pont Monin sur la Tenarre au PR 18+1010 à BAUDRIERES	20202071234CF	14.12.20	SARL SLTS 71118 SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE	1	Intégration de 7 prix supplémentaires	29.06.22	DRI
Accompagnement de la stratégie de communication touristique de Saône-et-Loire - 2021/2024	20202071002VG	09.10.20	SAS LMWR 44100 NANTES	2	Avenant de transfert	30.06.22	Mission Tourisme
Création d'une vèture et construction d'un préau au collège Pierre Vaux à PIERRE-DE-BRESSE - Lot n° 3 : Charpente bois - Couvertures	20212171176CF	26.11.21	CHARPENTE LALLEMAND 21560 COUTERNON	1	+ 9 345,00 €	04.07.22	DPMG
Réaménagement et construction de hangars aux C.E de la DRI de MATOUR et MARCIGNY Lot n° 1 : MATOUR - Terrassement - Gros Œuvre	20212171075NB	10.06.21	FAUCHON 71800 BAUDEMONT	2	+ 4 266,27 €	04.07.22	DPMG
Réaménagement et construction de hangars aux C.E de la DRI de MATOUR et MARCIGNY Lot n° 8 : MARCIGNY- Terrassement - Gros Œuvre	20212171082NB	10.06.21	FAUCHON 71800 BAUDEMONT	2	-1 821,72 €	04.07.22	DPMG
Mise en conformité électrique, chauffage, isolation et création d'un préau ouvert au collège La Varandaine à BUXY - Lot n° 3 : menuiserie intérieure bois	20222271023CF	04.04.22	JOULIN Pascal SAS 71850 CHARNAY-LES-MACON	1	+ 4 100,00 €	06.07.22	DPMG

AVENANTS MARCHES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 8 : chauffage - climatisation - ventilation - plomberie sanitaire	20212171199CF	10.01.22	SAS DESCHAMPS Père et Fils 71000 SANCE	1	+ 3 324,00 €	11.07.22	DPMG
Mise en conformité électrique, chauffage, isolation et création d'un préau ouvert au collège La Varandaine à BUXY - Lot n° 7 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire	20222271096CF	21.06.22	SIX M ENERGIE 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	+ 9 557,48 €	11.07.22	DPMG
Mise en accessibilité des Archives départementales - Lot n° 2 : menuiserie aluminium - serrurerie	20222271194CF	11.01.22	ROLLET SAS 71680 CRECHES-SUR-SAONE	1	+ 1 945,00 €	28.07.22	DPMG
Campagne publicitaire en événementiel dans le cadre de la Caravane du Tour de Fance du 9 au 15 juillet 2022	20222271075PP	07.06.22	AMAURY SPORT ORGANISATION (ASO) 92100 BOULOGNE	1	+ 825,00 €	29.07.22	DirCOM
Mise en conformité thermique des logements au collège Louise Michel à CHAGNY Lot n° 4 : Menuiseries extérieures -Serrurerie	20212171069CB	27.05.21	MENUISERIE DU CHALONNAIS 71530 CRISSEY	3	+ 1 045,80 €	28.07.21	DPMG
Réfection de la cour d'honneur, des portails et mise en accessibilité au château de PIERRE-DE-BRESSE Lot n° 8 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	20212171135CB	20.09.21	SIX M ENERGIE 71100 CHALON-SUR-SAONE	1	+ 20 220,13 €	12.08.22	DPMG
RD19 LESSARD-LE-NATIONAL et DEMIGNY Calibrage et renforcement de chaussée	20202071167PP	10.09.20	COLAS RAA 71304 MONTCEAU-LES-MINES	3	+ 28 671,00 €	16.08.22	DRI
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 1 : Désamiantage	20202071183CF	19.10.20	WIG France Entreprise 54200 TOUL	2	+ 17 742,50 €	12.08.22	DPMG
Restructuration partielle et amélioration thermique du collège En Fleurette à SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL Lot n° 9 : Electricité - Courants forts - Courants faibles	20202071187CF	16.10.20	SN2E 71000 MACON	2	+ 9 814,40 €	22.08.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 2 : Démolition - Gros œuvre - VRD	20212171040CF	04.05.21	GCBAT CHAMPALE 71680 CRECHES-SUR-SAONE	3	+ 3 066,20 €	01.08.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 6 : Menuiseries extérieures - Serrurerie	20212171044CF	30.04.21	SAS BREUIL 71850 CHARNAY-LES-MACON	1	- 19 626,00 €	30.08.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 7 : Menuiseries intérieures	20212171045CF	03.05.21	SAS Menuiserie JOULIN Pascal 71850 CHARNAY-LES-MACON	1	+ 1 826,00 €	29.08.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 8 : Plâtrerie - Peinture	20212171046CF	03.05.21	SAS BONGLET 39000 LONS-LE-SAUNIER	2	+ 1 073,60 €	02.08.22	DPMG
Restructuration du bâtiment C du collège Pasteur à MACON Lot n° 15 : Electricité	20212171053CF	03.05.21	SARL SCOP SN2E 71000 MACON	2	+ 14 621,05 €	23.08.22	DPMG

ACCORDS-CADRES

OBJET	PROCEDURE	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	MONTANT H.T.	DIRECTION
Fourniture de produits d'assainissement en PVC et PEHD Lot n° 1 : STA Autun / Le Creusot	AOO	202222AC052CB	07.06.22	SAS FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Sans minimum Montant maximum annuel 25 000,00 €	DRI
Fourniture de produits d'assainissement en PVC et PEHD Lot n° 2 : STA du Charolais / Brionnais	AOO	202222AC053CB	07.06.22	SAS FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Sans minimum Montant maximum annuel 25 000,00 €	DRI
Fourniture de produits d'assainissement en PVC et PEHD Lot n° 3 : STA du Chalonnais	AOO	202222AC054CB	07.06.22	SAS FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Sans minimum Montant maximum annuel 25 000,00 €	DRI
Fourniture de produits d'assainissement en PVC et PEHD Lot n° 4 : STA du Louhannais	AOO	202222AC055CB	07.06.22	SAS FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Sans minimum Montant maximum annuel 30 000,00 €	DRI
Fourniture de produits d'assainissement en PVC et PEHD Lot n° 5 : STA du Mâconnais	AOO	202222AC056CB	07.06.22	SAS FRANS BONHOMME 37302 JOUE-LES-TOURS	Sans minimum Montant maximum annuel 40 000,00 €	DRI
Travaux d'aménagement paysager - Lot n° 2 : Service Territorial d'Aménagement du Charolais-Brionnais	AOO	202222AC057CF	17.06.22	Sas CHAPEY Paysagiste 71450 BLANZY	Sans minimum Montant maximum annuel de 60 000,00 €	DAT
Acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le Groupement de commandes Département de Saône- et-Loire / SDIS 71 - Lot n° 1 acheminement et fourniture d'électricité	AOO	202222AC058PP	01.07.22	VOLTERRES 75009 PARIS	Montant indicatif annuel pour 3 ans 9 436 723,18 €	DPMG
Acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel pour le Groupement de commandes Département de Saône- et-Loire / SDIS 71 - Lot n° 2 acheminement et fourniture de gaz naturel	AOO	202222AC059PP	01.07.22	TOTALENERGIES Electricité et Gaz de France 75015 PARIS	Montant indicatif annuel pour 3 ans 6 097 285,71 €	DPMG
Assistance au recrutement sur des postes de Direction et/ou stratégiques (hommes/femmes) pour le Département de Saône-et-Loire	MAPA	202222AC060PP	22.08.2022	LIGHT CONSULTANTS 75007 PARIS	Sans minimum Montant maximum annuel de 45 000,00 €	DRHRS

AVENANTS ACCORDS-CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Maintenance, assistance et évolution du progiciel SOLATIS relatif au contrôle et à la tarification des établissements sanitaires et sociaux	201818AC167AP	25.01.19	SAS ARCHE MC2 13090 AIX-EN-PROVENCE	1	Avenant de transfert	02.06.22	DSID
Fourniture et livraison de lubrifiants conditionnés et en vrac Groupement de commandes Département / SDIS 71	202121AC098NB	27.10.21	IGOL CENTRE SAS 58028 NEVERS Cedex	1	Augmentation sur les prix des commandes passées entre le 2 mai 2022 et le 31 juillet 2022	07.06.21	DPMG
Maintenance, assistance et évolution du progiciel de gestion financière Grand Angle	202020AC024AP	18.05.20	CGI France SAS 33187 LE HAILLAN Cedex	2	Ajout de prix supplémentaires au BPU	09.06.22	DSID
Maintenance, assistance et évolution de l'outil de gestion du système d'information social SOLIS et les téléservices associés	201919AC034AP	20.05.19	ARCHE MC2 22190 PLERIN Cedex	3	Avenant de transfert (Fusion absorption de la Société CITYZEN SAS par la Société ARCHE MC2, nouveau nom de Medisys SAS)	03.06.22	DSID
Impression et livraison du magazine du Département de Saône-et-Loire	202020AC017CF	01.04.20	IMAYE Graphic SA 53022 LAVAL	6	Ajout de deux prix supplémentaires au BPU (supplément coût papier pour le n° 28 Printemps 2022 et supplément coût papier pour le n° 29 Eté 2022, magazine et supplément) Sans incidence financière	20.06.22	DIRCOM
Accès au logement et accompagnement social pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	202121AC081PP	29.06.21	Groupement LE PONT / FJT d'AUTUN 71000 MACON	1	+ 24 094,00 €	28.06.22	DGAS
Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents des services et des collèges du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 1 : vêtements de haute visibilité et bûcheronnage	201919AC159PP	09.01.19	HC DISTRIBUTION PAMIES PRO 71000 MACON	3	Augmentation des prix du BPU pour commandes passées entre la notification de l'avenant et le 31 octobre 2022	28.07.22	DPMG
Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents des services et des collèges du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 2 : vêtements de travail	201919AC160PP	09.01.19	HC DISTRIBUTION PAMIES PRO 71000 MACON	2	Augmentation des prix du BPU pour commandes passées entre la notification de l'avenant et le 31 octobre 2022	28.07.22	DPMG
Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents des services et des collèges du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 3 : vêtements de cuisine et ménage	201919AC161PP	09.01.19	HC DISTRIBUTION PAMIES PRO 71000 MACON	2	Augmentation des prix du BPU pour commandes passées entre la notification de l'avenant et le 31 octobre 2022	28.07.22	DPMG
Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents des services et des collèges du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 4 : chaussures et bottes	201919AC162PP	09.01.19	HC DISTRIBUTION PAMIES PRO 71000 MACON	2	Augmentation des prix du BPU pour commandes passées entre la notification de l'avenant et le 31 octobre 2022	28.07.22	DPMG
Vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle pour les agents des services et des collèges du Département de Saône-et-Loire - Lot n° 5 : équipements de protection individuelle et consommables	201919AC163PP	09.01.19	HC DISTRIBUTION PAMIES PRO 71000 MACON	2	Augmentation des prix du BPU pour commandes passées entre la notification de l'avenant et le 31 octobre 2022	28.07.22	DPMG
Collecte, transport et élimination des déchets à risques infectieux	201919AC165CF	27.01.20	Z COLL 21600 LONGVIC	1	Ajout de deux prix supplémentaires au BPU et ajout du Centre de santé territorial du CREUSOT	04.08.22	DGAS
Acquisition de matériels informatiques, logiciels, accessoires et prestations diverses pour les services et les collèges du département de Saône-et-Loire - Lot n° 1 : Micro-ordinateurs, ordinateurs portables, écrans et prestations de service	201919AC147CF	03.12.19	BECHTLE Direct France 67120 MOLSHEIM	3	Le BPU est enrichi de nouveaux prix temporaires venant se substituer momentanément aux prix du bordereau initial pour 3 mois Sans incidence financière	28.07.22	DSID

AVENANTS ACCORDS-CADRES

OBJET	N° MARCHE	DATE	TITULAIRE	N° DE L'AVENANT	OBJET DE L'AVENANT	DATE	DIRECTION
Acquisition de matériels informatiques, logiciels, accessoires et prestations diverses pour les services et les collèges du département de Saône-et-Loire - Lot n° 2 : Terminaux légers	201919AC148CF	03.12.19	BECHTLE Direct France 67120 MOLSHHEIM	3	Le BPU est enrichi d'1 nouveau prix temporaire s'appliquant pour une nouvelle période de 3 mois Sans incidence financière	28.07.22	DSID
Viabilité hivernale sur les routes départementales - Lot n° 31 : LHS 5 - Secteur Louhans	201919AC132CF	01.10.19	FAMY TP SASU 01200 VALSERHONE	1	Avenant de transfert de l'accord-cadre au profit de l'entreprise SASU FAMY TP suite à la cession des activités carrières et travaux publics de SAS FAMY	16.08.22	DRI

Direction des affaires juridiques

**Réunion du 29 septembre 2022
N° 104**

REPRESENTATION EN JUSTICE

Information

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel des dispositions législatives

En application de l'article L 3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation au Président pour la durée de son mandat d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Le Président rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence.

• Présentation de la demande

Une information sur les nouveaux contentieux et les décisions de justice rendues est présentée en annexe sous forme de tableaux.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette information.

Le Président,
André ACCARY

NOUVEAUX CONTENTIEUX AD 29 SEPTEMBRE 2022

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception CD	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Montant en €	Rappel des faits
Carte mobilité inclusion	MDPH	TA Dijon	26/04/2022	Madame N. M	CD71	/	Madame N. M conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "stationnement".
Carte mobilité inclusion	MDPH	TA Dijon	08/06/2022	M. P. B	CD 71	/	Monsieur P. B conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "stationnement".
Carte mobilité inclusion	MDPH	TA Dijon	30/06/2022	M. M. G	CD 71	/	Monsieur M. G conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "stationnement".
Carte mobilité inclusion	MDPH	TA Dijon	03/08/2022	M. P. M	CD71	/	Monsieur P. M conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "stationnement".
Carte mobilité inclusion	MDPH	TJ	11/08/2022	Monsieur T. LG	CD71	/	Monsieur T. LG conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "invalidité".
Carte mobilité inclusion	MDPH	TA Dijon	24/08/2022	Madame C. P. C	CD 71	/	Madame C. P. C conteste le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "stationnement".
Indu RSA Bien-fondé de l'indu	DILS	TA Dijon	09/06/2022	M. JC. L.	CD71	9 211,32	Recours contre le rejet du recours administratif préalable obligatoire du 14 avril 2022 par lequel Monsieur conteste l'indu INK1 d'un montant de 9 211,32 € notifié par la Caisse d'allocations familiales (CAF) le 14 janvier 2022. Origine de l'indu : non déclarations revenus fonciers, argent sur le compte bancaire
Indu RSA Remise de dette	DILS	TA Dijon	11/07/2022	Madame J. C.	CD71	1 800,84	Recours contre la décision du 7 septembre 2021 par laquelle la Caisse d'allocations familiales (CAF) a rejeté la demande de remise de dette de Madame
Indu RSA Bien-fondé de l'indu	DILS	TA Dijon	14/07/2022	M. A. H.	CD71	10 706,73	Recours contre le rejet du recours administratif préalable obligatoire de Monsieur du 14 avril 2022 par lequel il conteste le bien-fondé de l'indu référencé INK 1 notifié par la Caisse d'allocations familiales (CAF) le 25 mars 2022 pour un montant de 10 706,73 €. Origine de l'indu : Séjour à l'étranger de Monsieur.
Indu RSA Remise de dette	DILS	TA Dijon	13/08/2022	M. N. C.	CD71	4 871,10	Recours contre la décision du Département du 5 août 2022 rejetant la demande de remise de dette pour un indu de RSA d'un montant de 4 871,10 €.
Indu RSA Amende administrative	DILS	TA Dijon	17/08/2022	Madame A. H.	CD71	1 028,40	Recours contre la décision d'amende administrative d'un montant de 1 028,40 €
Référé expertise	DPMG Pôle Architecture et Bâtiments	TA Dijon	12/07/2022	CD71	Plusieurs organismes et entreprises		Référé expertise de demande de désignation d'un expert judiciaire pour déterminer la (les) cause(s) de l'origine d'une fuite d'eau dans la salle de réunion du pôle administratif au sein de l'EHPAD de Viré

NOUVEAUX CONTENTIEUX AD 29 SEPTEMBRE 2022

Type contentieux	Direction / Service	Jurisdiction saisie	date requête ou réception CD	Prénom - Nom requérant(s)	Prénom - Nom défendeur(s)	Montant en €	Rappel des faits
Domaine Public	DRI	TJ Mâcon	07/01/2022	CD 71	Inconnu	1 108,94	Suite à une sortie de route, un automobiliste dont l'identité est inconnue, a endommagé des glissières de sécurité situées au carrefour des RD86/586 sur le territoire de la commune de La Salle. Un témoin a rapporté les faits et a transmis le numéro d'immatriculation du véhicule mis en cause à la Direction des Routes et des Infrastructures. Le Département porte plainte afin d'identifier le propriétaire du véhicule et se constituer partie civile pour le montant du préjudice correspondant au coût du remplacement des glissières de sécurité.
Domaine Public	DRI	TJ Mâcon	06/07/2022	CD 71	Inconnu	7 644,38	Des pierres taillées sur la seconde pile en rive droite du Pont de Saint-Laurent sur le territoire de la commune de Mâcon ont été décalées de manière importante. Le Département porte plainte afin d'identifier l'auteur des fait et se constituer partie civile pour le montant du préjudice correspondant au coût de réparation de l'ouvrage d'art.

AAH : Allocation pour adulte handicapé

DILS : Direction du logement et de l'insertion sociale

ASEF : Aide sociale à l'enfance et aux familles

ASE : Aide sociale à l'enfance

ASHPA : Aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées

CA : Cour d'appel

CDAS : Commission départementale d'aide sociale

CAF : Caisse d'allocations familiales

DTR = déclaration trimestrielle de ressources

DRHRS : Direction des ressources humaines et des relations sociales

DRI : Direction des routes et des infrastructures

JAF : Juge aux affaires familiales

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

CRMSAB :Caisse régionale de la MSA

RSA : Revenu de Solidarité Active

MSA : Mutualité sociale agricole

OA : Obligés alimentaires ou obligation alimentaire

DEF : Direction de l'enfance et des familles

FSL: Fonds solidarité pour le logement

CUD:Commission unique délocalisée

TA : Tribunal Administratif

TAS : Territoire d'action sociale

TC : Tribunal correctionnel

TGI : Tribunal de grande instance

CJA : Code de justice administrative

DECISIONS RENDUES - AD DU 29 SEPTEMBRE 2022

Type contentieux	Direction / Service	Juridiction saisie	date requête ou réception	date jugement	Prénom Nom requérant(s)	Prénom Nom défendeur(s)	Décision de jugement
RSA	DILS	TC Mâcon	Dépôt de plainte le 14/03/2017	27/04/2022	CD 71	Monsieur Y. K	Le Département de Saône-et-Loire avait déposé plainte le 14 mars 2017 contre Monsieur Y. K pour fraude au RSA socle, pour un préjudice de 8 792,76 euros. Le Tribunal correctionnel de Mâcon a condamné Monsieur Y. K à payer au Département de Saône-et-Loire la somme de 8 722,05 euros (la différence s'explique par un recouvrement perçu en décembre 2020).
Carte mobilité inclusion	MDPH	TJ Mâcon	dépôt de requête le 08/12/2021	07/07/2022	M. R. D	CD 71	Monsieur contestait le refus d'attribution d'une carte mobilité inclusion mention "priorité,invalidité". Le Département demandait le rejet de la requête, les pièces médicales fournies à l'appui de la demande initiale ne permettant pas l'attribution de la carte. Le Tribunal a rejeté la requête de Monsieur.
ASHPA obligation alimentaire	DAPAPH /PAAS	TJ Mâcon	10/03/2022	Ordonnance de caducité de la requête du 1er juin 2022	Mme A. L., fille et obligée alimentaire de M. H. A.	CD71	Par jugement du 27/04/2021 le JAF de Mâcon avait fixé la contribution des obligés alimentaires de M. H. A. hébergé à l'établissement d'hébergement pour personnes dépendantes (Ehpad) Marcellin Vollat à Digoin. Par requête du 10/03/2022 Mme A. L. fille de M. H. A. sollicite la suppression de sa contribution mensuelle auprès du JAF de Mâcon, qui avait été fixée à 150 € car elle n'avait pas retiré ses lettres en recommandé, pas assisté à l'audience, ni produit les justificatifs de sa situation financière. Lors de l'audience, le JAF a prononcé par oronnance du 1er juin 2022 la caducité de la requête déposée par Mme L., aux motifs qu'elle ne s'est pas présentée à l'audience ou fait représenter,et qu'elle n'a justifié d'aucun motif d'absence
Domaine public	DRI	TJ de Chalon-sur-Saône		21/10/2019	M. O F	Département de Saône-et-Loire	Le Département a porté plainte suite à la dégradation d'une tête de sécurité sur la RD 43 sur le territoire de la commune de Saint-Firmin par un usager inconnu. Le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône a convoqué Monsieur O. F responsable de l'accident. Le Département s'est constitué partie civile. Monsieur O. F a été condamné à payer au Département la somme de 411,44 euros. La procédure est terminée Monsieur O. F ayant réglé sa dette.
Domaine public	DRI	TJ de Mâcon			M. SD	Département de Saône-et-Loire	Le Département avait saisi le Procureur de la République car Monsieur S. D a endommagé un garde-corps à bord de son véhicule non assuré sur la route départementale 985 sur le territoire de la commune de Genelard. Le montant de la réparation est de 18 592,70 euros. Ce dossier est soldé suite au décès de Monsieur S. D

CA : Cour d'appel

RSA : Revenu de Solidarité Active

TC : Tribunal correctionnel

CDAS : Commission départementale d'aide sociale

MSA : Mutualité sociale agricole

TJ : Tribunal judiciaire

CAF : Caisse d'allocations familiales

OA : Obligés alimentaires ou obligation alimentaire

CJA : Code de justice administrative

Direction des affaires juridiques

Réunion du 29 septembre 2022
N° 105

INDEMNITES DE SINISTRE

Information

OBJET DE LA DEMANDE

- **Rappel des dispositions législatives**

En application de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'Assemblée départementale du 1^{er} juillet 2021 a donné délégation à M. le Président, pour la durée de son mandat, pour accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances du Département quel que soit le type de contrat d'assurance et le montant de l'indemnité.

Le Président en informe le Conseil départemental à chacune de ses réunions.

Cette information est fournie en annexe sous forme de tableau retraçant les indemnités perçues suite aux dommages subis par le Département. Les indemnités sont perçues soit au titre des contrats d'assurance souscrits par le Département, soit au titre des recours directs effectués par les services départementaux.

- **Présentation de la demande**

Ce tableau présente les indemnités acceptées depuis le 12 mai 2022.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte des informations relatives à ces acceptations d'indemnités de sinistre.

Le Président,
André ACCARY

INDEMNITES D'ASSURANCES ACCEPTEES DEPUIS LE 12 MAI 2022

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
Direction des routes et des infrastructures					
21/02/2022	Nettoyage de chaussée	05/04/2022	355,07 €	MMA Iard	Titre encaissé le 12/05/2022
02/04/2022	Nettoyage de chaussée	26/04/2022	257,36 €	BPCE assurances	Titre encaissé le 13/05/2022
24/02/2022	Panneau de signalisation	19/04/2022	286,16 €	Groupama Grand Est	Titre encaissé le 17/05/2022
22/12/2020	Garde-corps	26/04/2022	1 701,56 €	Macif Niort	Titre encaissé le 20/05/2022
12/08/2021	Nettoyage de chaussée	17/05/2022	499,10 €	Axa	Titre encaissé le 20/05/2022
28/04/2022	Glissière de sécurité	17/05/2022	1 829,18 €	Société Mutuelle d'Assurance	Titre encaissé le 20/05/2022
25/10/2021	Panneau de signalisation	26/04/2022	476,90 €	MMA Iard	Titre encaissé le 24/05/2022
03/12/2021	Aqueduc	11/02/2022	330,00 €	Allianz	Titre encaissé le 25/05/2022
12/02/2022	Nettoyage de chaussée et panneau de signalisation	08/04/2022	660,37 €	MMA Iard	Titre encaissé le 25/05/2022
03/01/2022	Panneau de signalisation	13/05/2022	262,03	Serenis Assurances	Titre encaissé le 25/05/2022
15/02/2022	Nettoyage de chaussée	13/05/2022	283,66	L'Olivier Assurances	Titre encaissé le 01/06/2022
21/10/2021	Accotement et fossé	03/05/2022	1 032,19	Abeille Assurances	Titre encaissé le 03/06/2022
08/06/2021	Huile sur chaussée	17/05/2022	1 698,94	Mutuelle Assurances	Titre encaissé le 03/06/2022
01/03/2022	Nettoyage de chaussée	19/05/2022	326,58	MMA Iard	Titre encaissé le 07/06/2022
26/02/2021	Glissières de sécurité et bordure béton	14/04/2022	3 789,49	Antinea Courtage	Titre encaissé le 08/06/2022
07/03/2022	Panneau de signalisation	13/05/2022	908,72	Axa	Titre encaissé le 08/06/2022
14/03/2022	Nettoyage de chaussée	03/06/2022	429,12	Groupama Rhone Alpes	Titre encaissé le 08/06/2022
08/02/2022	Nettoyage de chaussée	13/05/2022	243,66	Groupama Rhone Alpes	Titre encaissé le 10/06/2022
11/02/2021	Nettoyage de chaussée	25/02/2022	1 429,56	SA Donguy	Titre encaissé le 13/06/2022
17/12/2021	Nettoyage de chaussée	31/03/2022	138,24	Admiral Intermediary Services	Titre encaissé le 16/06/2022
27/10/2021	Nettoyage de chaussée	06/05/2022	201,20	Axa	Titre encaissé le 16/06/2022
08/01/2022	Panneau de signalisation	03/05/2022	206,40	Allianz	Titre encaissé le 17/06/2022
28/11/2021	Panneau de signalisation	11/05/2022	827,23	SA Maaf	Titre encaissé le 17/06/2022
30/12/2021	Panneaux de signalisation	16/03/2022	228,85 €	Pacifica	Titre encaissé le 22/06/2022
02/03/2022	Nettoyage de chaussée	19/05/2022	600,70 €	Assurances Pilliot	Titre encaissé le 27/06/2022
03/11/2021	Panneau de signalisation	31/03/2022	351,59 €	Mister Kebab	Titre encaissé le 28/06/2022
24/11/2021	Nettoyage de chaussée	05/04/2022	404,48 €	Sa Bongard Bazot	Titre encaissé le 28/06/2022
23/03/2022	Mise en place déviation	01/06/2022	660,03 €	Assurances Groupama Loire Bretagne	Titre encaissé le 28/06/2022
25/04/2022	Panneau de signalisation	02/06/2022	162,74 €	Clément Gillot	Titre encaissé le 28/06/2022

Date sinistre	Nature du sinistre	Date de déclaration de sinistre/recours direct	Montant de l'indemnité provisionnelle / définitive (€)	Assureur/Débiteur	Observations
11/03/2022	Nettoyage chaussée	01/06/2022	179,50 €	William Lagarde	Titre encaissé le 29/06/2022
16/09/2022	Garde-corps	23/06/2022	1 995,96 €	SA Groupe Zephir	Titre encaissé le 01/07/2022
08/04/2022	Chaussée endommagée	23/06/2022	227,12 €	Sa Telco	Titre encaissé le 08/07/2022
26/08/2021	Nettoyage chaussée	26/01/2022	132,72 €	B. D	Titre encaissé le 13/07/2022
24/01/2021	Feux tricolores	20/05/2022	5 500,34 €	SA Maaf	Titre encaissé le 19/07/2022
13/04/2022	Nettoyage chaussée	13/07/2022	858,19 €	Groupama Rhone Alpes	Titre encaissé le 19/07/2022
16/02/2022	Fossé endommagé	11/07/2022	2 250,57	Aviva assurances	Titre encaissé le 20/07/2022
28/11/2021	Panneau de signalisation	01/07/2022	737,86	BPE assurances	Titre encaissé le 29/07/2022
16/07/2021	Nettoyage de chaussée	31/01/2022	743,09	Allianz	Titre encaissé le 01/08/2022
29/01/2021	Glissières de sécurité	28/06/2022	3896,54	MMA Iard	Titre encaissé le 05/08/2022
Sous-total			37 103,00 €		
Dirction du patrimoine et des moyens généraux (véhicules)					
25/01/2022	100 % MATERIEL	11/02/2022	1 080,24 €	GAN	
06/04/2022	100 % MATERIEL	07/04/2022	974,18 €		
13/01/2022	0% MATERIEL	18/01/2022	1 576,22 €		
15/02/2022	100% MATERIEL	18/02/2022	425,78 €		
20/04/2022	100% MATERIEL	22/04/2022	4 678,08 €		
29/04/2022	0% MATERIEL	03/05/2022	3 983,30 €		
16/07/2022	VOL	21/07/2022	34,00 €		
19/04/2022	VANDALISME	20/04/2022	964,64 €		
30/05/2022	0 % MATERIEL	31/05/2022	4 344,07 €		
04/06/2022	0 % GRELE	07/06/2022	4 673,90 €		
09/05/2022	0 % MATERIEL	09/06/2022	6 009,79 €		
Sous-total			28 744,20 €		
Direction des affaires juridiques					
sept-21	Travaux de reprise d'embellissements (locaux DRI à Marcigny)	janv-22	1 480,95 €	CAM BTP	
Sous-total			1 480,95 €		
TOTAL			67 328,15 €		

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 29 septembre 2022
N° 106

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Transformation et création d'emplois permanents, création d'emplois temporaires

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

La gestion de l'effectif du Département appelle de façon récurrente des ajustements en prévision ou à l'occasion des recrutements. Il appartient en effet à la Collectivité d'adapter régulièrement le tableau de ses emplois en application de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) par la suppression, la transformation ou la création de postes, en fonction des missions qu'elle exerce, des profils et des compétences recherchés.

Par ailleurs, afin de répondre à des besoins temporaires, le Département peut recruter des agents contractuels sur le fondement des articles L332-13, L332-14 et L332-23 du même Code.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

I. Transformation d'emplois permanents

Dans un souci d'ajuster ses ressources humaines à l'évolution de ses métiers et des politiques publiques, le Département est appelé à transformer ses emplois permanents dans leurs caractéristiques. L'annexe 1 du rapport indique le détail des transformations proposées à cette Assemblée départementale. Pour les emplois considérés, il s'agit soit de modifier la catégorie pour prendre en considération l'évolution des ressources utiles face au périmètre d'activité, soit d'ouvrir le recrutement à plusieurs filières potentielles compte tenu du profil souhaité.

Le Comité technique a rendu son avis le 27 septembre 2022.

II. Création d'emplois permanents

L'annexe 2 du rapport indique le détail des créations proposées. Elles s'inscrivent dans l'évolution de l'organisation des services. L'objectif consiste à doter les services concernés du dimensionnement nécessaire pour accomplir leurs missions de façon optimisée et améliorer le service rendu aux usagers.

➤ Direction des collèges

Le nombre d'élèves demi-pensionnaires au Collège des Trois rivières de Verdun sur le Doubs est en constante augmentation depuis plusieurs années. A ce jour, un seul cuisinier confectionne près de 400 repas servis

quotidiennement. Le soin apporté à la production ne peut qu'être partiellement soutenu par l'équipe d'agents polyvalents.

La création d'un poste de cuisinier rémunéré en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C – filière technique) permettrait le rétablissement d'une ressource globale adaptée, afin d'assurer un bon niveau de service aux demi-pensionnaires et de répondre aux enjeux actuels de la restauration scolaire.

Par ailleurs, le collège Jean Vilar de Chalon-sur-Saône fait face à une augmentation significative et constante de ses effectifs. A la rentrée prochaine, le collège accueillera en effet 190 élèves de plus qu'en 2015. En tenant compte des perspectives de fréquentation, le collège pourrait ainsi accueillir près de 700 élèves en 2024 dont 280 demi-pensionnaires. Cette évolution d'effectifs entraîne l'ouverture de deux nouvelles classes à la rentrée 2022 dans le contexte d'un fort taux d'occupation de salles impliquant le recours à deux bâtiments modulaires et une augmentation des surfaces à entretenir.

La création d'un poste de d'agent polyvalent d'entretien rémunéré en référence au cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C – filière technique) permettrait de faire face à la hausse du nombre d'élèves et de demi-pensionnaires à la rentrée 2022 et pour les années à venir.

➤ **Direction générale adjointe aux solidarités**

Dans le but de rendre cohérent le recrutement des directeurs de foyers de l'enfance avec la gouvernance de ces établissements, l'article 31 de la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, prévoit le rattachement des chefs d'établissements publics de la protection de l'enfance à la fonction publique territoriale par voie de détachement.

Il est ainsi proposé la création de deux postes d'administrateurs territoriaux afin de permettre le recrutement de l'agent de direction pour chacun des deux foyers de l'enfance situés en Saône-et-Loire.

III. Création d'emplois temporaires

L'annexe 3 du rapport indique le détail des créations proposées.

➤ **Direction des collèges**

Lieu de réflexion, de discussion et d'apprentissage de la citoyenneté, le Conseil départemental des jeunes du Département de Saône-et-Loire s'adresse aux collégiens de 5^{ème} et/ou 4^{ème} élus en binôme fille/garçon pour un mandat deux ans et leur permet d'exercer des responsabilités d'élus tout en proposant et en réalisant des projets, au bénéfice des Saône-et-Loiriens.

L'animation du Conseil des jeunes est aujourd'hui fondée sur un emploi temporaire, approuvé par délibération du Conseil départemental lors de sa session du 30 septembre 2021 pour une année. En l'espèce, le souhait de recruter un nouvel apprenti pour cet exercice formateur n'a pas pu se concrétiser tandis que le service rendu se révèle de qualité. L'actuel mandat du Conseil des Jeunes trouve son échéance à l'automne 2023. Afin de préserver les conditions de fonctionnement actuelles jusqu'à ce terme, il est proposé de reconduire la mission pour une année supplémentaire.

➤ **Direction des routes et des infrastructures (STA - viabilité hivernale 2022-2023)**

La Direction des routes et des infrastructures (DRI) et les services territoriaux (STA) qui en relèvent réalisent l'exploitation et l'entretien de la voirie départementale. Afin de maintenir l'utilisation par les usagers du réseau routier dans les conditions de sécurité requises, une campagne de viabilité hivernale est organisée pour une durée de 4 mois sur l'ensemble du territoire départemental pendant la période où l'aléa météorologique est le plus significatif. La préparation de cette opération fait l'objet d'une analyse approfondie des ressources mobilisables et des besoins requis pour établir un calendrier complet d'astreinte tout au long de la campagne. Au vu du découpage des circuits, des cycles d'astreintes et du périmètre d'intervention de chaque centre

d'exploitation, il est proposé la création de 10 emplois temporaires à pré positionner sur le territoire départemental pour une durée de 4 mois.

Les 10 agents seraient rémunérés en référence au grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon (filiale technique - catégorie C). Compte tenu de la nature de leurs missions et des sujétions particulières s'y rapportant, ils seront éligibles au paiement d'indemnités d'astreintes et d'heures supplémentaires selon les conditions réglementaires.

Par ailleurs, afin de permettre une entrée en fonctions adaptée aux exigences spécifiques de la mission, ces agents seront à recruter au 1^{er} novembre pour être formés durant les quinze premiers jours de leur affectation à la conduite d'engins de chantier, au bûcheronnage et à la signalisation.

➤ **Direction des routes et des infrastructures (Plan vélo)**

La collectivité poursuit également le projet d'un Schéma directeur des voies cyclables et des modes doux « Tous à vélo », structuré autour d'itinéraires dédiés, de liaisons entre les tronçons à l'échelle communale et intercommunale et de l'aménagement des routes départementales à cet effet. Il comporte par ailleurs le développement d'une offre d'ingénierie auprès des territoires. Afin de réaliser l'ensemble de ces missions, il est proposé de créer un emploi temporaire de chef de projet pour une durée de 30 mois (en concordance avec la durée des financements de l'ADEME), rémunéré en référence au cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux (catégorie A, filières technique et administrative) ou des techniciens ou rédacteurs territoriaux (catégorie B, filières technique et administrative).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget principal sur le programme « Rémunérations », en diverses opérations.

Je vous demande de bien vouloir approuver la transformation des emplois permanents, la création d'emplois permanents et la création d'emplois temporaires telles que proposées en annexe.

Le Président,
André ACCARY

TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois (tous grades)	Poste n°
	Avant modification			Après modification			
Finances	Administrative	C	Adjoint administratif	Administrative	B	Rédacteur	1698
TAS MONTCEAU	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	Sociale	A	Conseiller socio-éducatif	2187
TAS MONTCEAU	Administrative	C	Adjoint administratif	Administrative	B	Rédacteur	270
TAS MACON	Sociale	A	Assistant socio-éducatif	Sociale	A	Assistant socio-éducatif ou Conseiller socio-éducatif	2177
TAS MACON	Administrative	C	Adjoint administratif	Administrative	B	Rédacteur	117
Enfance & Famille	Médico-sociale	A	Infirmier (temps non complet 50%)	Médico-sociale	A	Infirmier ou puéricultrice (temps complet)	275
Insertion Logement social	Administrative	C	Adjoint administratif	Administrative	B	Rédacteur	70
Insertion Logement social	Administrative	A	Attaché	Administrative	B	Rédacteur	500
Collèges	Technique	C	Adjoint technique (temps non complet 10 %)	Technique	C	Adjoint technique (temps complet)	340
Sites culturels	Animation	B	Animateur	Animation ou Administrative	B	Animateur ou Rédacteur	1480
Sites culturels	Technique	A	Ingénieur	Technique ou Administrative	A	Ingénieur ou Attaché	576

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois (tous grades)	Poste n°
	Avant modification			Après modification			
Routes & infrastructures	Technique	C	Agent de maîtrise	Technique	C	Adjoint technique	2150
Lecture publique & Action culturelle	Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine	Administrative	B	Rédacteur	64
Appui à l'action sociale	Administrative	A	Attaché	Administrative ou Sociale	A	Attaché ou Conseiller socio-éducatif	2206
DGA Solidarités	Administrative	A	Attaché	Administrative ou Sociale ou Technique	A	Attaché ou Conseiller socio-éducatif ou ingénieur	1355

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS

Direction	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois (tous grades)	Intitulé	Nombre
Collèges	Technique	C	Adjoint technique	Cuisinier	1
Collèges	Technique	C	Adjoint technique	Agent polyvalent d'entretien	1
DGA Solidarités	Médico-sociale	A	Administrateur	Direction de foyer de l'enfance	2

CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES

Direction	Filière	Catégorie	Grade de référence	Quotité	Nombre	Durée
Collèges	Administrative	B	Rédacteur	Temps complet	1	12 mois
Routes & Infrastructures (STA)	Technique	C	Adjoint technique	Temps complet	10	4 mois
Routes & Infrastructures	Technique ou Administrative	A ou B	Ingénieur, Attaché, Technicien, Rédacteur	Temps complet	1	30 mois

Direction des ressources humaines et des relations sociales

Réunion du 29 septembre 2022

N° 107

PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Avantage en nature - Mise à disposition de véhicule

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du contexte

Le Code général des collectivités territoriales prévoit, conformément à l'article L.3123-19-3 créé par la loi n° 2103-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, que le Conseil départemental peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents du Département, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, selon une délibération annuelle.

• Présentation de la demande

L'article 21 alinéa 5 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 précisait qu'un véhicule de fonction peut être attribué par nécessité absolue de service aux agents départementaux occupant l'un des emplois fonctionnels (direction générale et direction générale adjointe) et à un collaborateur de cabinet.

L'attribution d'un véhicule apparaît nécessaire à l'exécution du service pour les emplois de direction générale, de direction générale déléguée, de direction générale adjointe et de direction du cabinet.

Le véhicule de fonction est affecté à l'usage professionnel et privé du bénéficiaire pour les nécessités de service ainsi que pour les déplacements privés, soit en dehors des heures de service ou pendant les repos hebdomadaires et les congés.

Cet avantage en nature entre dans les bases d'imposition déterminant le revenu imposable de l'agent bénéficiaire. Son montant est calculé selon l'arrêté NOR SANS0224281A du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature.

L'avantage en nature constitué par l'utilisation privée du véhicule est ainsi fixé, sur option de l'employeur, sur la base des dépenses réellement engagées ou sur la base d'un forfait annuel estimé en pourcentage du coût d'achat du véhicule ou du coût global annuel comprenant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule en location ou en location avec option d'achat, toutes taxes comprises.

Le Département a fait le choix d'une évaluation sur la base d'un forfait annuel et déterminé réglementairement comme suit :

- en cas de véhicule acheté, l'évaluation est effectuée sur la base de 9 % du coût d'achat et lorsque le véhicule a plus de cinq ans sur la base de 6 % du coût d'achat. Lorsque l'employeur paie le carburant du véhicule, l'avantage est évalué suivant ces derniers pourcentages auxquels s'ajoute l'évaluation des dépenses du carburant à partir des frais réellement engagés ou suivant un forfait global de 12 % du coût d'achat du véhicule et de 9 % lorsque le véhicule a plus de cinq ans,

- en cas de véhicule loué ou en location avec option d'achat, l'évaluation est effectuée sur la base de 30 % du coût global annuel comprenant la location, l'entretien et l'assurance du véhicule.

Lorsque l'employeur paie le carburant du véhicule, l'avantage est évalué suivant ce dernier pourcentage auquel s'ajoute l'évaluation des dépenses de carburant à partir des frais réellement engagés ou suivant un forfait global de 40 % du coût global annuel comprenant la location, l'entretien, l'assurance du véhicule et le carburant.

Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule de fonction sont prises en charge par l'employeur. Il s'agit des frais de location et amortissement, entretien et assurance du véhicule ainsi que des frais d'autoroute.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les crédits sont inscrits au budget départemental sur le programme « Ressources humaines ».

Je vous demande de bien vouloir approuver l'attribution d'un véhicule de fonction, selon les modalités fixées ci-dessus, aux agents exerçant les fonctions de direction générale des services, direction générale déléguée, direction générale adjointe aux solidarités, direction générale adjointe à l'aménagement, direction générale adjointe à l'attractivité et direction du Cabinet.

Le Président,
André ACCARY